

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 avril 2017, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre que j'ai adressée hier au Secrétaire général concernant la situation dans la région de Guerguerat (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Omar **Hilale**



Annexe à la lettre datée du 28 avril 2017 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

Le Représentant permanent de la Namibie a adressé, en ce jour du 27 avril 2017, une correspondance à la Présidente du Conseil de sécurité, transmettant une lettre du « polsario » relative à la zone de Guerguerat, au Sahara marocain (S/2017/367).

Dans sa lettre, le « polsario » évoque un simple « redéploiement » des soi-disant « éléments de ses forces armées » présents dans la zone de Guerguerat. Il ne s'agit donc nullement d'un retrait du « polsario » de cette zone, comme exigé par les membres du Conseil de sécurité lors de sa réunion du 25 avril 2017 et comme vous l'y avez enjoint aussi bien dans votre déclaration du 25 février 2017 que dans votre rapport au Conseil de sécurité (S/2017/307).

Le « polsario » reconnaît expressément que ses éléments militaires se trouvent dans la zone tampon de Guerguerat, et ce en violation de l'article 3.1 de l'accord militaire n° 1.

Cet aveu du « polsario » contredit ses mensonges à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) quant à la présence de « ses seuls éléments civils » dans la zone, relayés dans les notes de briefing hebdomadaire du Secrétariat au Conseil de sécurité.

Le « polsario » évoque le « redéploiement » des seuls « éléments armés », ce qui va à l'encontre de votre demande expresse et de celle de tous les membres du Conseil de sécurité de retrait total de tous ses éléments, militaires, civils ou autres, de cette zone.

Plus grave encore, et contrairement à votre exigence et à celle du Conseil de sécurité pour que son retrait de Guerguerat soit inconditionnel, le « polsario » se permet de poser des conditions inadmissibles pour « redéployer ses éléments armés de Guerguerat », notamment : l'examen de l'accord militaire n° 1 et la présence permanente de la MINURSO dans cette zone.

Le « polsario », qui viole l'accord militaire n° 1 et le cessez-le-feu, ignore vos appels incessants pour son retrait de Guerguerat, défie le Conseil de sécurité et la communauté internationale et ne peut nullement dicter ses conditions, ni au Conseil de sécurité, ni à vous-même.

Le « polsario » menace de réexaminer « sa décision » de « redéployer ses éléments armés », présents à Guerguerat, et donc de les ramener dans cette zone, à tout moment, ce qui est synonyme de duplicité et de chantage à l'égard du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc considère que la lettre du « polsario » et son contenu sont nuls et non avendus. Ils n'équivalent nullement ni à un retrait, ni même à une intention de retrait immédiat, inconditionnel et total, comme vous, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, l'avez exigé.

Le Royaume du Maroc, qui s'est retiré totalement de la zone de Guerguerat 24 heures après votre appel du 25 février 2017, voudrait vous exprimer son soutien sans faille à vos efforts inlassables, depuis plusieurs mois, afin d'obtenir le retrait du « polisarior » de cette zone.

Le Royaume du Maroc espère vivement que ni la MINURSO ni le Département des opérations de maintien de la paix, qui ont la charge de confirmer le retrait total de tous les éléments du « polisarior » de la zone de Guerguerat, et partant du respect de l'accord militaire n° 1, ne succomberont à cette mascarade. Ils devront se garder de participer à cette tentative de duperie visant à légitimer un soi-disant retrait et à induire le Conseil de sécurité en erreur. L'objectif occulte du « polisarior » est d'éviter sa mise à l'index par la résolution du Conseil de sécurité, qui sera adoptée le 28 avril 2017.

Le Royaume du Maroc ne reconnaîtra aucune constatation ou vérification par la MINURSO d'un tel « redéploiement ». Il ne sera, non plus, tenu par aucune mesure ou démarche qui pourrait illégalement découler du contenu ou de l'esprit de cette lettre.

Le Royaume du Maroc voudrait souligner que l'absence du retrait total, immédiat, inconditionnel et dûment vérifié par la MINURSO de tous les éléments du « polisarior » et le non-retour à la situation antérieure sont de nature à compromettre toute chance de relance du processus politique, comme vous le souhaitez ardemment, et le Maroc avec vous.

Le Royaume du Maroc voudrait renouveler sa pleine confiance dans votre leadership. Il vous réaffirme, également, son engagement et sa détermination à soutenir vos efforts et à coopérer avec vous et votre prochain envoyé personnel afin de créer l'environnement idoine et la dynamique nécessaire pour la reprise du processus politique, en vue de parvenir à une solution politique négociée, conformément aux paramètres établis par le Conseil de sécurité depuis 2007.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Omar **Hilale**